ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget principal

Délibération n° 22-05-CS

Date de la convocation : 18 février 2022

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

M. Michel ARCHAMBAULT (Vierzon Sologne Berry)
M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté)
M. Yves BERLAND (Loire Layon Aubance)
M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais)
M. Didier BRUGÈRE (Conseil départemental du Cher)
M. Jean-Louis BRUN (Conseil départemental de la Lozère)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Philippe CLÉMOT (Tours Métropole Val de Loire)
M. Michel CONTOUR (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Sylvain DARDOULLIER (Conseil départemental de la Loire)
M. Xavier DUPONT (Touraine Ouest Val de Loire)
M. Jean-Jacques FALLOURD (Beaugeois Vallée)
M. Bruno FENET (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Daniel FRÉCHET (Roannais Agglomération)
Mme Valérie GERVÈS (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jean-Pierre GUÉRIN (Montluçon Communauté)
M. Pascal HUGUET (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Patrick MALET (Conseil départemental de Haute-Vienne)
Mme Marie-France MAUNY (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
Mme Marie-Hélène MICHON (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine)
M. Eric MOUSSERION (Saumur Val de Loire)
M. Nicolas ORGELET (Agglopolys)
M. Jean-Paul PAVILLON (Angers Loire Métropole)
M. Denis THURIOT (Nevers Agglomération) représenté par M. Maurice MALÉTRAS
Mme Axelle TRÉHIN (Touraine Est Vallées)
M. Charles VALETTE (EPAGE Loire Lignon)

M. Rémi ANDRÉ (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Louis BRUN
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher) à M. Didier BRUGÈRE
M. Didier BERNE (Forez-Est) à M. Eric MOUSSERION
M. Bernard BONHOMME (Territoires Vendômois) à M. Michel CONTOUR
M. Jean-Paul BRINGER (Agglomération du Puy-en-Velay) à M. Charles VALETTE
M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Michel ARCHAMBAULT
Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Georges BORDAT
M. Laurent DUBOST (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Nicolas ORGELET
M. Pascal DUFORESTEL (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine) à Mme Marie-Hélène MICHON
Mme Stéphanie FAYARD (Loire Forez Agglomération) à Mme Axelle TRÉHIN
Mme Brigitte GUGLIELMI (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Jean-Sébastien GUITTON (Nantes Métropole) à M. Yannick BENOIST
Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Daniel FRÉCHET
M. Philippe HENRY (Conseil régional Pays-de-la-Loire) à M. Philippe CLÉMOT
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bruno FENET
M. Samy KEFI JEROME (Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à M. Xavier DUPONT
M. Jeremy LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Pascal HUGUET
M. Joël LAMOUCHE (Moulins Communauté) à M. Maurice MALÉTRAS
M. Jean LAURENT (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Julien LUYA (Saint Etienne Métropole) à M. Jean-Pierre GUÉRIN
M. Rémi ORHON (Pays d'Ancenis) à M. Yves BERLAND
M. Gilles PETEL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à Mme Valérie GERVÈS
Mme Nicole PEYCELON (Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes) à M. Daniel FRÉCHET
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
M. Pierre-Alain ROIRON (Conseil régional Centre-Val-de-Loire) à M. Philippe JANICOT
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de Haute-Loire) à Mme Marie-France MAUNY
M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Patrick MALET

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts,

Vu le règlement intérieur,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu sa délibération n°20-91 du 8 décembre 2020 adoptant le budget principal primitif de l'exercice 2021,

Vu sa délibération n°21-11 du 10 mars 2021 adoptant son budget supplémentaire de l'exercice 2021,

Vu sa délibération n°21-61 du 7 juillet 2021 adoptant sa décision modificative n° 2 de l'exercice 2021,

Vu sa délibération n°21-91 du 14 octobre 2021 adoptant sa décision modificative n° 3 de l'exercice 2021,

Vu sa délibération n°21-103 du 8 décembre 2021 adoptant sa décision modificative n° 4 de l'exercice 2021,

Vu la possibilité d'utiliser jusqu'au 31 juillet 2022 les dispositifs dérogatoires prévus par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Vigilance sanitaire),

décide

Article un

D'approuver le compte de gestion relatif au Budget principal de l'exercice 2021 présenté par le Payeur Centre-Val de Loire et Loiret.

Article deux

D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget principal de l'exercice 2021 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par le Payeur Centre-Val de Loire et Loiret, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Article trois

D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à en exécuter les dispositions correspondantes.

Article quatre

D'arrêter le résultat global du Budget principal de l'Etablissement relatif à l'exercice 2021 à la somme de 719.881,54 €, répartie entre un déficit de 498.410,97 € à la section de fonctionnement et un excédent de 1.218.292,51 € à la section d'investissement.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 23 MARS 2022

Date d'affichage : 24 MARS 2022

Certifié exécutoire : 24 MARS 2022

№ 0114

Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE